

DEPARTEMENT  
DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT  
D'ALES

SEANCE DU 28 JUIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de juin à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le vingt-deux juin deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :** Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Christelle JOVOVIC, Céline GROSY, Roseline AGGOUN, Daniel PIALET, Brice BRUNEL, Patrice DURIF

**Excusés :** Frédérique CAZALET a donné procuration à Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, Angela LAVIE a donné procuration à Claudine BENOIT, Bruno GIBERT a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL,

**Absents :** Paul PERCETTI, Sylvette MILLET

**Secrétaire de séance :** Valérie SAINSON

Date de convocation des élus : 22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 22 juin 2023

Membres présents lors du conseil : 15

Membres absents : 2

Nombre de votants : 21

**DELIBERATION N°2023 - 62. MISE A JOUR DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE – CREATION D'UN  
POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, implique la création d'un poste correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Considérant les LDG applicables aux agents communaux,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**CREE** 1 poste d'adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget.

Le Secrétaire de séance,  
Valérie SAINSON

Le Maire,  
Jean-Pierre DE FARIA

Certifié exécutoire, compte tenu :

de la transmission en Préfecture le : - 3 JUIL. 2023

et l'affichage le : - 3 JUIL. 2023

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Pétierrecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Accuse de réception en préfecture  
030-213002275-20230628-20230628-202362-DE  
Reçu le 03/07/2023